

## CONVENTION-CADRE DE FORMATION

Entre :

**L'UNIVERSITE DE CORSE - Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de Corse (ESPE de Corse),**  
7, avenue Jean Nicoli - 20250 CORTE  
Représentée par M. Paul-Marie ROMANI, Président.

D'une Part,

Et :

**LA COLLECTIVITE DE CORSE,**  
Palazzu di a Cullettività di Corsica, BP 414, 20183 Ajaccio cedex,  
Représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse

D'autre Part

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit,**

### **Préambule**

La mutualisation des compétences et le croisement des regards et des approches permettent sans conteste d'enrichir la palette des interventions et de promouvoir la réussite éducative et scolaire avec une meilleure efficacité.

C'est pourquoi le service de prévention sanitaire et promotion de la santé de la Collectivité de Corse propose de mettre au service de l'action commune, l'action de prévention **PRODAS** en milieu scolaire.

Le PRODAS (**PRO**gramme de **D**éveloppement **A**ffectif et **S**ocial) est un travail sur le développement des compétences psycho-sociales visant à favoriser le bien-être, l'adoption de comportements favorables à la santé, la bonne qualité des relations entre individus.

Il permet un travail de long terme avec les enfants dès le plus jeune âge et tout au long de la scolarité.

### **Article 1 : objet de la convention**

La présente convention est établie pour la mise en œuvre gracieuse, par les services compétents de la Collectivité de Corse, d'actions de formation à la méthode **PRODAS** au bénéfice des étudiants de l'ESPE de Corse, se destinant aux métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, dans les secteurs publics, privés ou associatifs.

### **Article 2 : objectif de la formation**

Cette formation vise à permettre aux étudiants l'ayant suivie, futurs professionnels de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, d'être capables, à terme, de

mettre en œuvre le programme, sans aide extérieure. L'expérience que représente le stage, ajoutée aux livrets éducatifs qui guident l'animateur (trice) tout au long du programme, permettent à chaque stagiaire de devenir, à l'issue du cursus, « animateur (trice) PRODAS ».

L'objectif est de former des intervenants susceptibles de s'inscrire dans une démarche de prévention en milieu éducatif ou de la formation, et de remplir leurs missions de façon plus adaptée dans le cadre des relations entre individus.

### **Article 3 : modalités de la formation**

Les services de la Collectivité de Corse dispenseront cette formation aux personnes désignées par l'ESPE de Corse en fonction des places disponibles, et du public visé.

Les parties conviennent de mettre en œuvre annuellement, dans la mesure du possible, 4 jours de formation pour chaque session, dans les locaux de l'ESPE de Corse.

L'ensemble des modalités organisationnelles sont arrêtées, en concertation, entre les partenaires, dans le cadre de leurs échanges, sans qu'il ne soit nécessaire d'établir un avenant annuel précisant les détails opérationnels.

### **Article 5 : dispositions financières**

Il est entendu que les formateurs intervenant au titre de la Collectivité de Corse, participent à titre gracieux à la formation, sans défraiement de la part de l'Université de Corse.

### **Article 6 : durée de la convention**

La présente convention-cadre, qui prendra effet à compter de sa signature par les parties, est conclue pour la durée de l'accréditation de l'ESPE de Corse, soit 5 années universitaires (2018-2023) et pourra être prolongée ou modifiée par simple avenant, après négociation entre les parties.

### **Article 7 : résiliation**

Chaque partie pourra mettre fin à la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre signataire, en respectant un préavis d'un mois avant la date d'échéance.

### **Article 8 : litiges**

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, l'affaire sera portée devant le tribunal administratif de Bastia.

*Fait en deux exemplaires originaux à Ajaccio, le*

Pour l'Université de Corse  
Le Président,  
Pà l'Università di Corsica  
U Presidente,

Pour la Collectivité de Corse  
Le Président du Conseil Exécutif de Corse  
Pà a Cullettività di Corsica  
U Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

**Paul-Marie ROMANI**

**Gilles SIMEONI**